

Paris, le 27 mars 2008



Communiqué de presse

**LE SNETAA-EiL A ETE REÇU, CE MERCREDI 26 MARS
PAR LE CABINET DE VALERIE PECRESSE, MINISTRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE.**

**La conseillère sociale et la conseillère "sciences humaines" de la
Ministre ont reçu une délégation du Snetaa-eiL, premier syndicat
dans l'enseignement professionnel.**

Dans le cadre de la signature du "protocole sur la rénovation et la valorisation de l'enseignement professionnel" avec Xavier Darcos, plusieurs dossiers étant de la co-responsabilité du Ministère de l'enseignement Supérieur, le Snetaa-eiL a décidé d'engager des discussions avec Valérie Pécresse.

Il s'agissait notamment de mettre au coeur de la discussion :

- l'implantation de sections de STS en lycées professionnels,
 - d'évoquer la situation des licences professionnelles et d'imaginer quelles passerelles pourraient être mises en oeuvre entre BTS en Lycée Professionnel et Licences Professionnelles.
- Ces deux sujets sont explicitement énoncés dans le protocole de discussions.
- Un autre thème a été abordé : la mise en place de la réforme des IUFM qui viennent d'intégrer les Universités et qui posent de véritables problèmes pour l'intégration d'une formation professionnelle spécifique pour les PLP (Professeurs de Lycée Professionnel).

LE SNETAA-EiL DEMANDE DE DEVELOPPER
L'IMPLANTATION DE BTS EN LYCEES
PROFESSIONNELS :

Si les lycées professionnels doivent être la voie de la réussite pour tous et, en particulier, pour les 160.000 jeunes qui quittent chaque année le système scolaire sans diplôme, la voie professionnelle doit être aussi la voie de l'excellence. A ce propos, le Snetaa-eiL réclame, depuis de nombreuses années, l'implantation de sections de STS en lycées professionnels.

De plus en plus de titulaires du Baccalauréat Professionnel poursuivent dans l'enseignement supérieur. Cette tendance s'amplifie chaque année. Si la finalité du baccalauréat professionnel doit rester l'insertion professionnelle et l'accession à un emploi qualifié, il n'en demeure pas moins que l'Education Nationale doit pouvoir satisfaire les ambitions de celles et ceux qui souhaitent poursuivre des études supérieures. **Faute de places en sections de STS,**

Port : 06.27.49.07.27
pasqualv@free.fr

74 rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com
www.snetaa.org

ces bacheliers professionnels se dirigent trop souvent vers l'Université qui n'offre pas des perspectives de réussite à ces jeunes ; c'est trop souvent l'échec.

Fort de ce constat, le Snetaa-eiL a réussi à faire intégrer dans le protocole de discussions la perspective d'une orientation positive pour ces jeunes qui pourraient intégrer la filière de l'enseignement supérieur court, à savoir les BTS voire la Licence Professionnelle.

Depuis plus de 5 ans, des académies pilotes ont implanté des sections de STS en lycées professionnels. Il s'agit en particulier des académies de Reims, Montpellier, Nantes, Orléans-Tours. Le corps professoral est composé pour moitié de Professeurs de lycées professionnels et, pour l'autre moitié, de professeurs Certifiés et Agrégés. Les élèves qui suivent ce cursus de BTS en lycées professionnels sont issus, pour une très forte majorité, d'élèves titulaires du Baccalauréat Professionnel. Quand la première année du cursus en deux ans est composée d'enseignement adapté au profil de ces jeunes alors les taux d'accès au diplôme du BTS est très satisfaisant.

Le Snetaa-eiL a réclamé avec force que les deux ministères (Education Nationale et Enseignement Supérieur) qui ont en charge la co-responsabilité de l'implantation des classes de STS, de s'appuyer sur ces expériences positives et de les développer partout où la demande de poursuite d'études est évidente.

Le Cabinet de Valérie Pécresse a semblé sensible aux arguments du Snetaa alors même que le Ministère de l'Enseignement Supérieur se penche actuellement sur l'enseignement supérieur court (BTS, DUT, Licence Professionnelle).

La rénovation et la valorisation de l'enseignement professionnel passera par la chance donnée à chaque jeune de pouvoir obtenir un diplôme minimum de niveau V (CAP/BEP) avant une insertion professionnelle, l'augmentation du nombre de diplômés de niveau IV (Bac Pro, BP et diplômes des Métiers d'art), et le développement d'implantation de sections de BTS en lycées professionnels.